



HELICHARENTES

Association Héli-Club HELICHARENTES, Aéroport de Rochefort Saint Agnant – Hangar Jac-Héli
17 620 Saint Agnant

06 42 62 73 75 - contact@helicharentes.fr - www.helicharentes.fr
IBAN : FR76 1170 6110 2256 0278 6460 618 Code BIC : AGRIFRPP817

Conditions Générales **Réalisation d'un Vol d'Initiation à la Formation au Pilotage** **d'un Hélicoptère**

Les vols sont réalisés par un Pilote instructeur en Aéro-Club agréé DTO auprès de la DGAC et ont lieu le samedi ou le dimanche.

Article 1 - Réservation du vol

La réservation du vol est nominative.

La réservation est effective à réception du règlement et du bon de réservation d'un vol à retrouver sur notre site www.helicharentes.fr, rubrique vols d'initiation.

Le bon de réservation dûment complété et signé est à envoyer par mail à contact@helicharentes.fr.

Le règlement s'effectue par virement selon IBAN indiqué dans les coordonnées ci-dessus.

Article 2 - Limite de validité du vol

Le vol doit être réalisé dans **un délai de 6 mois**. Le délai court à compter de la date de paiement du vol.

Le vol qui n'aurait pas lieu dans la limite de validité, malgré un rappel de l'Héli-Club est considéré comme annulé.

Il n'est procédé à aucun remboursement.

Article 3 - Date du vol

La date du vol est fixée dès la réservation effective. A réception du règlement, l'Héli-Club adresse au Pilote Stagiaire un accusé de réception par mail rappelant la date limite de validité et demandant la communication de trois dates par ordre de priorité.

Le vol ainsi que l'horaire du rendez-vous sera confirmé au Pilote Stagiaire par sms 24 H au plus tard avant la date prévue.

Article 4 - Report du vol

Tout report du vol doit se situer **dans la limite de validité restante**.

Report du vol par le Pilote Stagiaire

Le report de la date du vol par le Pilote Stagiaire entraîne l'application de frais de report selon les conditions suivantes (« J » étant le jour du vol) :

Report du vol entre « J-11 » et « J-7 » : 35 € de frais de report

Report du vol entre « J-6 » et « J-4 » : 45 € de frais de report

Report du vol entre « J-3 » et « J-1 » ou annulation le jour du vol : le vol sera considéré comme réalisé et entièrement dû.

Les délais sont exprimés en jours calendaires.

Report du vol par l'Héli-Club

L'Héli-Club peut devoir reporter la date du vol pour l'une des raisons suivantes :

- Conditions météorologiques empêchant le vol ou compromettant la sécurité du vol,
- Absence pour cas de force majeure du Pilote Instructeur,
- Indisponibilité de l'hélicoptère pour cause mécanique,
- Interdiction de tout vol le jour prévu en application d'une réglementation ponctuelle et non prévisible (par toute autorité officielle).

Le report de la date du vol par l'Héli-Club n'entraîne aucune compensation ou dédommagement. Une nouvelle date est fixée et la date limite de validité est reportée, le cas échéant, à la date du vol, si le report de date a pour effet de dépasser la date limite de validité.

Article 5 - Absence du Pilote Stagiaire le jour du vol

En cas d'absence du Pilote Stagiaire le jour du vol, le vol sera considéré comme réalisé et entièrement dû.

Article 6 - Annulation du vol par l'Héli-Club

L'Héli-Club se réserve le droit d'annuler un vol s'il considère que les conditions de sa réalisation ne sont pas réunies. Il sera alors procédé au remboursement du vol.

L'annulation du vol par l'Héli-Club ne donne lieu à aucune compensation ou dédommagement.

Article 7 – Assurance-annulation

Il est possible de souscrire à la réservation une assurance-annulation d'un montant de 50 € qui permet d'obtenir le remboursement du vol en cas d'annulation de celui-ci sans justificatif. L'assurance-annulation ne s'applique pas en cas de report(s) de date(s) du vol ou en cas d'absence le jour du vol. La demande auprès de l'Héli-Club s'effectue par mail et doit survenir au plus tard le dernier jour de validité de la réservation.

En cas de remboursement du vol, le montant de l'assurance-annulation n'est pas remboursé.

Suivez nos hélicos sur leur blog :

<https://www.helicharentes.fr/blog/>